



Zones et nombre de places de parking



RÉSERVATION TÉLÉMATIQUE DEPUIS LE SITE DU PARC UNE PLACE DE PARKING DANS L'UNE DES ZONES HABILITÉES, DEUX-TROIS JOURS AVANT VOTRE VISITE. (par exemple : si je veux réserver pour aller le samedi ou dimanche, la réservation devra être faite à partir de 00:00 h le jeudi)

Vous devez vous garer exclusivement dans la zone assignée.

RAPPELEZ-VOUS que si vous avez effectué l'accès à la côte avant 8h00 ou après 19h30, vous devez avoir la place réservée également, et que le stationnement de nuit n'est pas autorisé.

